

M. Raymond, qui avait été élu chef du Bloc populaire, n'a parlé que le 13 septembre, tout comme un simple député.

Je dis donc que depuis 1944, il y a eu reconnaissance *de facto* de certains privilèges aux tiers partis de la Chambre, de même qu'il y a eu reçu *de facto*, de certains privilèges à certains groupes.

Cette reconnaissance a été *de facto* jusqu'au bill C-91, où il est édicté:

A chaque membre de la Chambre des communes... qui est le chef d'un parti dont l'effectif est reconnu à la Chambre des communes comprend au moins douze personnes...

Et maintenant, comme on le sait, le bill dit encore «chef d'un parti dont l'effectif reconnu à la Chambre des communes comprend au moins douze personnes», et encore une fois, ce bill ne peut servir, puisque c'est justement là qu'on parle de la reconnaissance d'un parti, oui ou non.

Et maintenant, voyons la position du Crédit social.

Le Crédit social a été reconnu à la Chambre pour la première fois en 1944; il a été reconnu en 1962, et en 1963. Il est dirigé par un chef reconnu, M. Robert M. Thompson, qui a droit à une indemnité parlementaire reconnue de \$4,000. Restera-t-il assez de députés pour que cette indemnité continue ou non? Nous nous en «foutons», car là n'est pas le point. Il s'agit cependant de savoir si ce parti a été reconnu, et s'il l'est encore.

Et maintenant, on en revient à la question principale, c'est-à-dire est-il «désirable» que les députés séparés du Crédit social national soient reconnus comme un parti avec privilèges?

Et pour cela, nous devons étudier la question sur trois bases, premièrement, sur les conventions qu'on se fait d'un parti, deuxièmement, sur l'avenir du système parlementaire, et troisièmement, sur le mérite du groupe impliqué.

Pour définir un parti, il y a plus d'une définition savante. Certains m'ont parlé de groupes qui militent pour un même objectif. Il y a aussi cette définition populaire de parti, et c'est ce que le peuple entend, soit un groupe de personnes qui s'unissent pour se présenter, avec un but, à une élection, et qui ont été élus.

En 1961, le Crédit social national a tenu un congrès où étaient présents MM. Thompson, Caouette, Grégoire, Marcoux et beaucoup d'autres, et, à ce moment-là, on a formé le parti national du Crédit social. On a élu M. Robert Thompson comme chef national. Aux élections générales de 1962, le Crédit social a élu 30 députés. Tout le monde sait que ce groupe a voté en faveur de ce chef national et a fait une session comme tel. Et avant les élections générales de 1962, nous entendions M. Caouette déclarer, au marché Atwater, que M. Thompson était le chef, qu'il n'y avait pas de mésentente, et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Vint ensuite ce congrès de Granby, où des délégués de la province de Québec seulement, au nombre de 600,—et j'ai produit la preuve du journal *Regards*, organe officiel du Ralliement des créditistes, à l'effet qu'il n'y avait que 600 délégués—décident que M. Thompson n'est plus le chef, que M. Caouette l'est, et qu'ils vont former un parti composé des députés de la province de Québec seulement. Et vous avez ensuite la déclaration de six députés du Québec qui déclarent:

Nous regrettons le retrait du Ralliement des créditistes du mouvement national...

C'est signé par MM. Frenette, Côté, Ouellet, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Chapdelaine et Girouard.

Monsieur le président, madame et messieurs, le parti du Crédit social du Canada ne vient rien vous demander ici aujourd'hui, ni à ce comité, ni à la Chambre. Les députés sont satisfaits de leur chef, des sièges qu'on leur a attribués à la Chambre et des privilèges qui leur sont reconnus actuellement.